

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le jeudi, 22 Février 2018, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Christine L. Chagnon  
Mathieu Bibeau  
Brigitte Poulin  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.
3. Professionnels pour le garage municipal.
4. Divers :
  - 1) Achat de tracteur.
  - 2) Terrain de pétanque.
  - 3) PAARRM.
  - 4) 40, 4<sup>e</sup> rang.
5. Période de questions.
6. Fin de la séance.

18-02-8425

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

18-02-8425

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES- PHASE IV.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

- QUE la Municipalité de Dosquet autorise la présentation du projet d'aménagement du parc municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase IV;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Dosquet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la Municipalité de Dosquet désigne Madame Jolyane Houle, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

18-02-8425

**MANDAT D'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE GARAGE MUNICIPAL.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire procéder à l'agrandissement de la caserne actuelle afin d'y loger un garage municipal;

ATTENDU QU'afin de permettre la réalisation du projet, des plans d'architecture sont nécessaires pour pouvoir aller en appel d'offres de construction;

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine L. Chagnon, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater Madame Jennifer Tardif, architecte, au montant de 5 800,00\$ avant taxes, le tout payable à même la taxe d'accise 2014-2018.

Adoptée

18-02-8426

**MANDAT D'INGÉNIEUR POUR LE PROJET DE GARAGE MUNICIPAL.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire procéder à l'agrandissement de la caserne actuelle afin d'y loger un garage municipal;

ATTENDU QU'afin de rendre les travaux conformes aux normes d'ingénierie, il est essentiel de procéder à l'embauche d'un ingénieur en bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater Monsieur Jean-Philippe Carrier, ingénieur, de la firme L2C experts, en tant qu'ingénieur en structure, au montant de 4 000,00\$ avant taxes, le tout payable à même la taxe d'accise 2014-2018.

Adoptée

**18-02-8427**

**MANDAT D'ARPENTEUR POUR LE GARAGE MUNICIPAL.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire procéder à l'agrandissement de la caserne actuelle afin d'y loger un garage municipal;

ATTENDU QU'afin de s'assurer des limitations du terrain de la municipalité et aussi de regrouper les terrains détenus dans ce même secteur, il est essentiel de mandater un arpenteur;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater la firme WSP, arpenteurs-géomètres, au montant de 1 100,00\$ avant taxes, le tout payable à même la taxe d'accise 2014-2018.

Adoptée

**18-02-8428**

**TERRAIN DE PÉTANQUE.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet reçoit l'aide financière du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés d'un montant de 25 000,00\$ pour la construction d'un terrain de pétanque;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat de deux abris solaires auprès de TechSport au montant de 13 469,60\$ avant les taxes et de bancs auprès de Jambette au montant de 2 969,64\$ avant taxes, le tout payable grâce à la subvention du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée

**18-02-8429**

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Achat de tracteur : Un appel d'offres sur invitation sera effectué concernant la possibilité d'une location de tracteur et d'équipements.
- 2) Terrain de pétanque : rés. 18-02-8428

- 3) PAARRM : Rés. 18-02-8429
- 4) 40, 4<sup>e</sup> rang : Informations quant à une possible construction et les démarches validées.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**18-02-8430**

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h18.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale